



Astreinte téléphonique DEPUIS 20 ANS

Par **preau isabelle**, le **17/01/2017** à **10:35**

Bonjour

Cela fait 20 ans que je tiens pour mon entreprise à raison d'une fois tous les 6 semaines environ une astreinte téléphonique qui dure 7 jours complet week-end et jour férié compris contre une rémunération.

Jusque là, pas de problèmes , mais suite à une restructuration, on me parle de m'enlever cette astreinte et la rémunération qui va avec (300 euros bruts environs) je voulais savoir comment puis-je opposer des arguments pour que cette rémunération qui depuis 20 ans fait partie intégrante de mon salaire soit substitué par une compensation .
et à quel article de loi puis-je faire référence en sachant ' que mon foyer ne possède que mon salaire pour vivre)

Je vous remercie par avance

Par **P.M.**, le **17/01/2017** à **13:44**

Bonjour,

Sauf si l'astreinte figure au contrat de travail, ce serait essentiellement par la négociation éventuellement avec l'aide des Représentants du Personnel que vous pourriez obtenir la compensation car je ne connais pas de Jurisprudence sur laquelle vous pourriez vous appuyer si vous avez eu après interventions payées en temps de travail effectif, vous avez eu le repos hebdomadaire et quotidien...